

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Infrastructures Routières et
Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

- Exécution de travaux d'entretien et d'exploitation sur routes
- Participation à la mission de surveillance du réseau
- Intervenant dans la mise en œuvre du service hivernal
- Astreintes
- Entretien engins et locaux

Service : Antenne Technique Saint-Bonnet
Résidence administrative : Centre Technique de Saint-Firmin
Cadre d'emploi : Adjoint technique
RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Missions Opérationnelles :

- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie sur OA, OH, mur de soutènement, VRD, réparation du bâtiment, entretien de chaussée, débroussaillage, ...). Nettoyage et entretien des dépendances de voirie (fauchage, collecte des déchets...). Pose de signalisation ;
- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier ;
- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du service hivernal ou lors de l'astreinte estivale ;
- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux.

Bureautique :

Messagerie Outlook (utilisateur)

Permis de conduire : C ☒ E ☐ B ☒

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées
- Utilisation du matériel d'espaces verts (débroussailleuse, tronçonneuse...)

CACES / ACES : Conduite des engins et matériels affectés au Centre Technique
R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de la Collectivité. - Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents. Unité de travail : Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel : Oui ☒ arrêté du 19 décembre 2019 Non ☐	Organisation du temps de travail : Référence au règlement intérieur exploitation en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
Usagers de la route	Antenne technique